Cinquante quatrième année. - N° 194 A Lundi 5 et mardi 6 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2842

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

605 820 729 RCS Annecy.
DECOLLETAGE ELBE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 125800.00 EUR.
Adresse : 170, Avenue des Amaranches, Zone Ecotec, 74460 Marnaz.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Projet de fusion entre ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 48 000 euros, Siège social : 170 Avenue des Amaranches, Zone ECOTEC 74460 MARNAZ, 776 223 687 RCS ANNECY et DECOLLETAGE ELBE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 125 800 euros, Siège social : 170 Avenue des Amaranches Zone ECOTEC 74460 MARNAZ, 605 820 729 RCS ANNECY. Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY du 29 septembre 2020, la société ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros, dont le siège social est 170 avenue des Amaranches Zone ECOTEC 74460 MARNAZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 776 223 687, et la société DECOLLETAGE ELBE, société par actions simplifiée au capital de 125 800 euros, dont le siège social est 170 avenue des Amaranches Zone ECOTEC 74460 MARNAZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 605 820 729 RCS ANNECY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER par la société DECOLLETAGE ELBE. La société ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER ferait apport à la société DECOLLETAGE ELBE de la totalité de son actif, soit 800 772 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 132 688 euros. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 668 084 euros. La société DECOLLETAGE ELBE détenant la totalité des 3 000 actions composant le capital social de la société ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER depuis le 1er Janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme ayant été réalisées par DECOLLETAGE ELBE. La société ETABLISSEMENTS ALFRED BURNIER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au

présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY au nom des deux sociétés le 2 octobre 2020.Pour avis..

